

**DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

DIEPAT/11-546-720 du 5/12/2011

**ARRETE PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
PARITAIRE ACADEMIQUE DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE
L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
(REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION)**

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme ROUELLE-ALLODI, Secrétariat de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Fax : 04 42 91 70 06 - e-mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

- VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5 et 7 ;
- CONSIDERANT QUE M. Fabrice GERARDIN, DRRH, a obtenu son détachement dans l'académie d'Orléans-Tours à compter du 12 septembre 2011 ;
- CONSIDERANT QUE Mme Brigitte LIEVEN a obtenu sa mutation dans l'académie e la Martinique à compter du 1^{er} novembre 2011 ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des :

SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- M. le recteur, Jean-Paul de Gaudemar, président,- M. Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille- Mme Michèle JOANNAN, directrice des relations et ressources humaines au Rectorat - M. Damien VERHAEGHE, directeur général des services de l'université de la Méditerranée- Mme Monique BARILLOT, DRH au CROUS d'Aix-en-Provence- Mme Sylvie TAIX, AENESR, Inspection académique de Vaucluse	<ul style="list-style-type: none">- Mme Michèle EVESQUE, secrétaire générale, inspection académique des Hautes-Alpes- Mme Maryse HUYGHE, proviseure, lycée Marie Curie, Marseille- M. Christian PERDEREAU, secrétaire général, direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale- M. Patrick ARNAUD, secrétaire général adjoint de l'académie d'Aix-Marseille- Mme Sandrine SAUVAGET, chef du bureau des personnels administratifs à la DIEPAT, Rectorat- M. Philippe GAYRAUD, Chef de la DIEPAT, Rectorat

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 1er décembre 2011.

(pas de modification pour les représentants des personnels)

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités